TRAIL DU LAC

TAUPONT
22 MAI 2027



Règlement de la course

L'inscription au Trail du Lac implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous.

L'inscription au Trail du Lac implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous.

EPREUVES

« Le Trail du Lac », épreuve inscrite au calendrier des courses hors stade, est organisé, par Ploërmel Communauté.

Le Trail du Lac fait également partie des 7 épreuves proposées en 2027 dans le cadre du 6ème Challenge des Trails de Ploërmel Communauté composé de : La Bourgad'Trail (Mauron), Trail du Lac (Taupont), Trail des 3 Rivières (Taupont), Trail du Géant (Campénéac), Trail du Graal (Néant sur Yvel), Trail des Sorciers (Loyat) et La Sale Caractère (Josselin).

Le règlement de ce challenge est accessible librement sur le site de Ploërmel Communauté et de Chronowest.

Les parcours du Trail du Lac empruntent des chemins et espaces boisés situés sur les communes de Guillac, Ploërmel, Loyat et Taupont.

L'organisation propose trois courses à pied chronométrées avec classement qui font partie du Challenge :
- Deux Trails Découverte d'environ 8 km et 15 km,
- Un Trail court d'environ 25 km.

Ainsi qu'une course de 4x14 km éliminatoire, qui n'est pas comptabilisée dans le Challenge des Trails

Les dénivelés positifs proposés sont :
- Pour le 8 Km : Environ 150m D+,
- Pour le 15 Km : Environ 295m D+,
- Pour le 26 Km : Environ 490m D+,
- Pour le 14x4 Km : Environ 80m D+/boucle,

L'organisation propose par ailleurs trois courses sans classement à l'attention des enfants, dénommées « Courses Kids » (1 km, 2 km et 4 km), ainsi qu'un relais parent/enfant ouvert à tous.

Les départs sont déportés sur la commune de Guillac pour le 15 et le 26 km et de Ploërmel pour le 8km. Des navettes payantes sont proposées aux coureurs depuis la Base de Loisirs Nautiques de Taupont. Prix 3.00€

Les départs des courses sont donnés le samedi 22 mai 2027 à :

- 11h pour le 4x14 km, à la Base de Loisirs nautiques de Taupont (puis toutes les deux heures)
- 14h00 pour le 8 km, au terrain de motocross de Bezon (Ploërmel)
- 14h05, pour les courses des Kids, à la Base de Loisirs nautiques de Taupont
- 14h45 pour le 15 km, à La ville Mena à Guillac
- 15h15 pour le 26 km, à l'écluse de Carmenais à Guillac
- 18h00 pour le relais parent/enfant, à la Base de Loisirs nautiques de Taupont

Le port du dossard est obligatoire.

BARRIERES HORAIRES 25km en ligne et 4x14km éliminatoire

Une barrière horaire est mise en place sur le parcours de 26 km afin de garantir le bon déroulement de l'épreuve et d'éviter des arrivées trop tardives. Située au ravitaillement n°3, au kilomètre 21,800, elle est fixée à 3h00 de course, correspondant à une vitesse moyenne minimale de 7.27 km/h.
Les participants atteignant ce point de contrôle après 18h15 ne seront pas autorisés à poursuivre le parcours. Ils seront invités à restituer leur dossard et seront reconduits jusqu'à la zone d'arrivée en minibus par l'organisation.

Concernant la course éliminatoire 4 × 14 km, une barrière horaire est fixée à 1h45 pour chaque boucle. Tout participant réalisant un temps supérieur à cette limite sera automatiquement éliminé et ne sera pas autorisé à prendre le départ de la boucle suivante. L'organisation se réserve le droit de retirer son dossard afin de garantir le respect du règlement et le bon déroulement de l'épreuve.

PARTICIPATION

Ces courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, licenciée ou non (sous réserve de fournir un PPS ou une licence ainsi qu'une preuve de sa date de naissance) :
- Catégories espoirs, seniors et masters pour toutes les épreuves,
- Catégorie juniors (nés en 2008 - 2009) pour les courses nature 15 km et 8 km,
- Catégorie cadets (nés en 2010 – 2011) pour la course nature 8 km,
- Catégorie minimes (nés en 2012 – 2013) pour la course des Kids de 4 Km,
- Catégorie benjamins (nés en 2014 – 2015) pour la course de 2 km,
- Catégorie poussins et école d'athlétisme (nés entre 2016 – 2020) pour la course de de 1 km,
- Catégories benjamins-poussins (nés entre 2014 – 2017) pour les enfants du relais parent/enfant,

Une autorisation parentale (consentement à cocher lors de l'inscription) est systématiquement demandée au représentant légal de tout mineur au moment de l'inscription sur la plateforme NextRun.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Coureurs majeurs :

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- Titulaire d'une licence FFA valide au jour de l'épreuve
- Titulaire du Pass Prévention Santé (PPS) valide à la date de l'événement. Ce document remplace depuis 2024 le certificat médical et est désormais valable 1 an.

Coureurs mineurs :

Conformément aux dispositions de l'article L.231-3 du Code du sport, l'organisateur s'assurera, pour les épreuves de 8 km, 15 km et 26 km, que chaque participant est :
· soit titulaire d'une licence FFA en cours de validité à la date de l'épreuve ;
· soit, pour les coureurs mineurs non licenciés, en possession d'une autorisation parentale dûment complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale (à remplir directement sur NextRun).

Pour les épreuves Kids (1 km, 2 km, 4 km) ainsi que pour le relais parent/enfant :

Une autorisation parentale signée par le représentant légal est requise et vaut décharge de responsabilité de l'organisation en cas d'incident ou d'accident survenant durant l'épreuve.

Il est fortement recommandé aux parents ou représentants légaux de s'assurer, auprès d'un médecin si nécessaire, que leur enfant présente les aptitudes physiques nécessaires pour participer à la distance choisie.

Le contrôle des pièces justificatives, pour l'ensemble des épreuves, est délégué, dans le cadre de la convention signée entre Ploërmel Communauté et NextRun, à la plateforme d'inscription qui validera les dossiers coureurs après leur réception.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera validée si la preuve n'est pas faite de l'existence d'un de ces documents.

INSCRIPTIONS

2 modalités sont proposées aux coureurs :
- Inscriptions en ligne à partir du site Internet de la manifestation et sur NextRun,
- Les inscriptions sur place le samedi 22 mai à

partir de 10h30 et jusqu'à 2 heures avant le départ de la course concernée (sauf si la limite du nombre d'inscrits est atteinte). Une communication par presse, radio et internet sera mise en place en conséquence.

Afin de faciliter l'organisation de la course et vos démarches sur site le jour J, nous vous invitons à valider l'ensemble des documents demandés sur la plateforme en amont.

Les inscriptions en ligne seront closes au plus tard le vendredi 21 mai 2027 à 12h00.
Tout document manquant lors de l'inscription devra être présenté lors du retrait du dossard, pendant les permanences prévues à cet effet, ou le samedi 22 mai à partir de 10h30, et au plus tard 1h30 avant le départ de l'épreuve concernée.
Aucun dossard ne pourra être remis tant que le dossier d'inscription ne sera pas complet.
La liste des participants préinscrits sera consultable sur le site internet de la manifestation.-

	8km	15km	26km	4x 14km
Inscription (par personne) **groupe de 10 ou +**	7,50 €	9,50 €	11,50 €	9,50 €
Inscription avant le 31/03/26	8,50 €	10,50 €	12,50 €	10,50 €
Inscription du 31/03 au 15/05	10 €	12€	14 €	12 €
Inscription sur place	14 €	16€	18 €	16 €
Tarif navette départs déportés	3 €	3 €	3 €	

Mode de paiement :
- Paiement en ligne,
- Inscription sur site : Uniquement par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou Espèces. Pas de règlement par carte possible sur place.

Aucune inscription, ni modification ne sont prises par téléphone.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit.

Le transfert d'un dossard n'est autorisé que via la plateforme NextRun :
- Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans effectuer les démarches nécessaires auprès de l'organisateur, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.
- Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Participation des mineurs (8/15km) : Une autorisation parentale (consentement à cocher lors de l'inscription sur NextRun) est systématiquement demandée au représentant légal de tout mineur.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, le nombre de participants pour l'ensemble des courses est limité à 1 250 selon la répartition suivante.

8km	350 coureurs
15km	350 coureurs
26km	300 coureurs
4x14km	200 coureurs
Relais et kids	100 par course

NAVETTES

Les départs de courses sont déportés pour les épreuves de 8-15-26 km, un système de navette au tarif de 3€ est donc proposé depuis la Base de Loisirs Nautique de Taupont vers le point de départ de votre course.

Pour des raisons d'organisation, la réservation de cette navette devra se faire au moment de votre inscription sur le site NextRun. Aucune inscription navette ne sera possible le jour J.

Les horaires de navettes seront transmis par mail, en même temps que toutes les informations pratiques, une semaine avant la course.

Les arrivées et départs de l'épreuve 4x14km auront lieu sur le site de la Base de Loisirs Nautique de Taupont.

CONSIGNES

Une consigne gratuite sera organisée au départ de chaque course, les sacs seront ramenés à l'arrivée sur le site de la Base Nautiques de Loisirs par nos bénévoles.
Une consigne sera également proposée aux coureurs du 4x14 km sur le site.

DEFI INTER-ENTREPRISE

Un défi inter-entreprises est proposé sur le 8km. L'équipe participante à ce défi doit être constituée au minimum de 3 personnes salariés de l'entreprise, les équipes doivent être impérativement mixtes. Pour s'inscrire, renseigner sur la plateforme NextRun, le nom de l'entreprise. Le calcul des points par équipes se fait avec le classement des 3 premiers coureurs de l'équipe. Chaque coureur rapportera autant de points que son classement, le but étant de cumuler le moins de points possibles
Exemple : le coureur finit à la 16ème place du 8km, il rapporte 16 points. S'il finit à la 2ème place, il rapportera donc 2 points.

COURSE 4x14KM (course individuelle)

Cette épreuve individuelle se déroule autour du lac au Duc et comprend 4 boucles de 14 km, avec un départ toutes les 2 heures :
· 1er départ : 11h00
· 2e départ : 13h00
· 3e départ : 15h00
· 4e départ : 17h00

Règles de course

· À l'issue de chaque boucle, les 25 % derniers hommes et les 25 % dernières femmes sont éliminés et ne peuvent pas repartir.
· Chaque boucle doit être terminée en moins d'1h45.
· Les concurrents doivent être présents sur la zone de départ 15 minutes avant le départ suivant.
· Tout participant qui ne respecte pas ces délais est éliminé et compte parmi les 25 % d'éliminés de la manche.

Entre les boucles

· Les qualifiés disposent d'un temps de récupération et d'un ravitaillement.
· Les résultats sont affichés 10 minutes avant le départ suivant.
· Un appel des qualifiés est fait à ce moment-là : tout concurrent absent sur la ligne de départ est disqualifié.

Sécurité

Des balises kilométriques jalonnent la boucle. En cas de problème, le concurrent doit appeler le numéro inscrit sur son dossard et indiquer la balise la plus proche.

DOSSARDS

Deux modes de retrait des dossards sont proposés :
- En anticipé, le mercredi 19, jeudi 20 ou vendredi 21 mai de 13h30 à 19h00 au Pôle des Sports situé au Centre régional des arts martiaux de Ploërmel.
- Le jour de l'épreuve, sur place, à partir de 9h30 et jusqu'à 1h30 avant le départ de la course.

Pour les préinscrits, le dossard sera remis après vérification de l'ensemble des pièces constitutives du dossier d'inscription et notamment le PPS et la pièce d'identité.

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine ou sur le ventre. Il doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe.
Un contrôle des dossards sera effectué au premier point de ravitaillement. L'absence de dossard entraine la mise hors course immédiate du participant.
En cas d'abandon, le dossard doit être remis aux organisateurs.

RAVITAILLEMENT ET EQUIPEMENT

Le Trail du Lac se court en semi-autosuffisance.
Sur le parcours du 26 km trois ravitaillements sont prévus en boisson et nourriture, deux pour le 15 km et un seul pour le 8 km. Il sera possible de procéder au remplissage des bidons ou poches à eau. Le principe de semi-autosuffisance impose à chaque coureur de prévoir et de transporter la quantité d'eau et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.
Aussi, il est fortement préconisé de s'équiper du matériel suivant :
Un sac à dos, une réserve pouvant contenir 1,5 l d'eau minimum, une réserve alimentaire, une veste imperméable légère permettant de supporter la pluie, un téléphone portable, une pièce d'identité.
Un ravitaillement est également prévu à l'arrivée.

SECURITE DU PARCOURS

Chaque participant s'engage à suivre exclusivement le parcours balisé par l'organisation. Des signaleurs seront présents aux endroits stratégiques afin d'assurer l'orientation des coureurs et leur sécurité.
Les portions du parcours empruntant ou traversant la voie publique restent soumises au Code de la route. Les participants doivent s'y conformer strictement et ne bénéficient d'aucune priorité sur les véhicules. L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours à tout moment si les circonstances l'exigent.

Des contrôles de dossards pourront être effectués en différents points du parcours. Tout participant devra être en mesure de présenter son dossard sur demande de l'organisation.

En cas d'abandon, le coureur doit impérativement en informer le signaleur ou le bénévole le plus proche afin que l'organisation puisse mettre en œuvre les moyens nécessaires à sa prise en charge et à son retour vers le site d'arrivée. Si le participant choisit de ne pas utiliser les moyens mis à sa disposition, il devra obligatoirement remettre son dossard ainsi que sa puce à l'organisation avant de quitter l'épreuve par ses propres moyens. Dans ce cas, l'organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences de cette décision.

L'accompagnement des participants par tout moyen de locomotion extérieur à la course, notamment à vélo, en VTT ou avec un animal, est strictement interdit, sauf autorisation expresse de l'organisation.

Concernant les épreuves « Kids », les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs dès leur arrivée et à l'issue de leur course. L'organisation ne peut assurer leur prise en charge, leur surveillance ou leur garde après la fin de l'épreuve. Il appartient donc aux responsables légaux de veiller à leur sécurité.

CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage des épreuves est assuré de façon informatique.

Des points de contrôle seront disposés sur l'ensemble des parcours par l'organisation. La validation des résultats et le classement définitif ne pourront être établis qu'après vérification du passage de chaque participant à l'ensemble des points de contrôle.

Tout coureur dont le passage ne sera pas enregistré à l'un des points de contrôle sera automatiquement disqualifié.

Le dossard, équipé de la puce de chronométrage, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve. Sa perte, son échange, son prêt à un tiers ou toute altération empêchant l'identification du participant ou l'enregistrement de son temps entraînera la disqualification immédiate du coureur.

Il n'y a pas de chronométrage pour les courses kids et le relais parent/enfant.

ENVIRONNEMENT

Une attention particulière sera portée au respect de l'environnement et à la propreté des sites ainsi que de l'ensemble du parcours. Tous les participants et bénévoles sont invités à adopter un comportement écoresponsable.

Les emballages vides (gels, barres énergétiques, bouteilles, canettes, etc.) devront impérativement être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les zones de départ, de ravitaillement et d'arrivée. Chaque point de ravitaillement sera équipé de dispositifs de collecte des déchets. Il appartient donc à chaque coureur de déposer ses déchets dans ces espaces prévus à cet effet ou de les conserver jusqu'au prochain point de collecte ou jusqu'à l'arrivée.
Dans une démarche de réduction des déchets, les boissons seront servies dans des gobelets réutilisables.

Tout participant surpris en train d'abandonner des déchets sur le parcours ou en dehors des zones de collecte prévues à cet effet sera immédiatement disqualifié et mis hors course. Le respect de la nature et des espaces traversés constitue une condition essentielle de participation à l'épreuve.

ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, des personnes qui participent à la mise en place des épreuves, et de tous les participants aux courses. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

DROITS A L'IMAGE

Les participants au Trail du Lac autorisent expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, à l'occasion de leur participation au Trail du Lac. Et ce sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

FICHIERS INFORMATIQUES

L'organisation informe les participants de la mise en place d'un fichier informatique contenant des informations personnelles à chaque coureur pour gérer les inscriptions. Ce fichier est accessible et modifiable sur demande des participants auprès de la plateforme d'inscription NextRun.

L'organisation informe que les résultats pourront être publiés sur le site du Trail du Lac, sur les réseaux sociaux de la Collectivité et le site de la FFA. Les coureurs qui souhaitent s'opposer à ces publications doivent en informer l'organisateur et la FFA.

ANNULATION OU MOFIFICATIONS DES HORAIRES DE COURSE

En cas de force majeure, de conditions climatiques exceptionnelles, de catastrophe naturelle ou de toute autre situation susceptible de compromettre la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit :

· d'annuler l'épreuve, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement ;
· de modifier les horaires de départ et notamment de les avancer en matinée afin d'éviter les périodes de forte chaleur en cas de canicule. Dans cette hypothèse, tout participant refusant de prendre le départ à l'horaire modifié ne pourra prétendre à aucun remboursement.

DODATIONS

Nouveauté : l'organisation a décidé, afin de réduire son empreinte environnementale et de maintenir des tarifs abordables pour ses courses, de ne plus offrir de cadeaux à l'ensemble des participants tel que lors des éditions précédentes.

RECOMPENSES

L'organisation remet une récompense aux 3 premiers et 3 premières au scratch de chaque course.
L'organisateur remet une récompense à l'école et à l'association qui remporte le challenge kids.
L'organisateur remet une récompense à la 1ère équipe du défi inter-entreprises.

ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Le (la) participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.